

## FEUILLE D'INFORMATION

### Biosécurité dans les élevages de volaille de rente

---

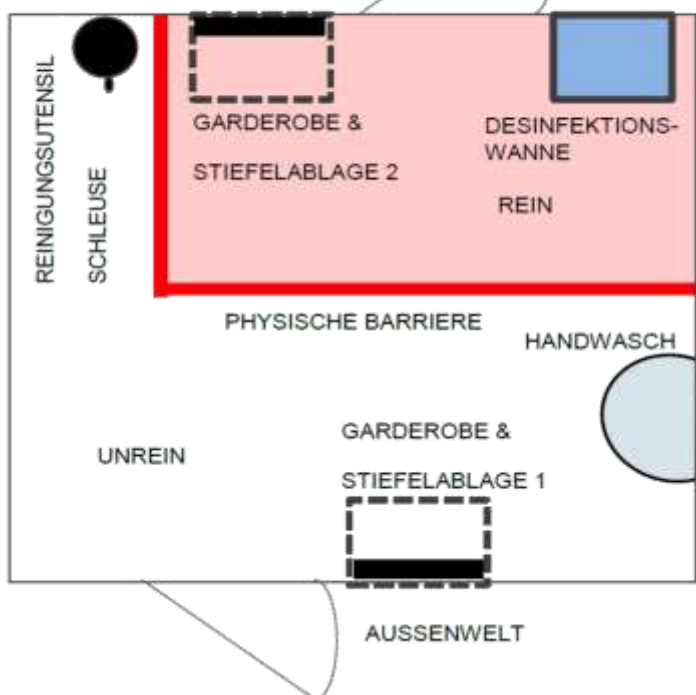
#### Biosécurité

La biosécurité comprend toutes les mesures visant à réduire les risques de transmission et de diffusion de maladies dans une exploitation ainsi que les risques de propagation des maladies à d'autres exploitations. La biosécurité s'étend au-delà du travail dans le poulailler ; elle concerne également les caractéristiques des bâtiments, la circulation des personnes, le trafic d'animaux et de marchandises. Elle comprend enfin la lutte contre les ravageurs et les procédures de nettoyage appropriées.

#### Risques et interventions

<b>Circulation des personnes</b>	En principe, seules les personnes s'occupant directement des animaux devraient pénétrer dans le poulailler. Les visites d'autres personnes, du vétérinaire notamment, doivent être inscrites dans un journal des visites.
<b>Trafic d'animaux</b>	Les animaux ne devraient être achetés qu'auprès de sources fiables et devraient être détenus dans un premier temps à l'écart du troupeau et être observés.
<b>Trafic de marchandises</b>	Il convient d'effectuer régulièrement un nettoyage et une désinfection minutieuse de tous les appareils, équipements et machines. Il est déconseillé de partager les équipements avec d'autres détenteurs de volaille.
<b>Alimentation et abreuvoirs</b>	Les aliments doivent être stockés dans des récipients fermés. L'eau doit être potable. Les écuelles et abreuvoirs doivent être rincés et nettoyés tous les jours.
<b>Insectes et rongeurs nuisibles</b>	Les fenêtres et dispositifs d'aération doivent être équipés de moustiquaires. Il convient d'éviter la formation de flaques et de lutter contre les rongeurs nuisibles.
<b>Surveillance</b>	Il y a lieu de surveiller les décès, les animaux amaigris ou faibles, les changements au niveau du plumage, les diminutions des performances de ponte et tout changement de comportement. Il est utile de noter les observations afin de pouvoir repérer rapidement une accumulation de plusieurs anomalies.
<b>Signalement et évacuation</b>	Des décès répétés doivent être signalés au vétérinaire. Les animaux morts doivent être apportés au centre collecteur de cadavres d'animaux.
<b>Sas d'hygiène</b>	L'accès au poulailler doit s'effectuer via un sas d'hygiène conforme à l'exemple au verso.
<b>Nettoyage et désinfection</b>	Le poulailler et les équipements doivent être nettoyés régulièrement avec un nettoyeur à haute pression et de l'eau chaude (éventuellement lors des moments libres). Après un temps de séchage suffisamment long, les locaux et les équipements doivent être désinfectés.





Ill.1 : schéma d'un sas d'hygiène

#### Avant le travail dans le poulailler

1. Entrer dans la zone sale
2. Retirer ses vêtements et chaussures\*
3. Se laver les mains
4. Passer dans la zone propre
5. Mettre les vêtements et bottes réservés au poulailler
6. Entrer dans le poulailler

#### Après le travail dans le poulailler

7. Nettoyer ses bottes
8. Désinfecter les bottes dans la cuve
9. Retirer les vêtements et bottes réservés au poulailler
10. Passer dans la zone sale
11. Se laver les mains
12. Remettre ses vêtements et chaussures

\*Au lieu de changer de vêtements, il est possible d'enfiler une tenue de travail par-dessus ses vêtements. Il est en revanche obligatoire de changer de chaussures.

Schéma :  
Reinigungsutensil = Ustensiles de nettoyage  
Schleuse = Sas  
Unrein = Zone sale  
Garderobe & Stiefelablage 1 = Vestiaire 1  
Physische Barriere = Barrière physique  
Handwasch = Lavabo  
Garderobe & Stiefelablage 2 = Vestiaire 2  
Desinfektionswanne = Cuve de désinfection  
Rein = Zone propre

## LISTE DE CONTRÔLE

### À EFFECTUER UNE SEULE FOIS

- INSTALLER UN SAS D'HYGIÈNE
- ÉQUIPER LES FENÊTRES/DISPOSITIFS D'AÉRATION DE MOUSTIQUAIRES

### TOUS LES JOURS

- ÉVACUER LES ANIMAUX MORTS, NOTER LES DÉCÈS
- NETTOYER/RINCER LES ABREUVOIRS ET LES ÉCUELLES
- NETTOYER LE POULAILLER/ SI POSSIBLE ENLEVER LE FUMIER

### UNE FOIS PAR SEMAINE

- CHANGER LA CUVE DE DÉSINFECTION POUR LES BOTTES

### PÉRIODIQUEMENT/MOMENTS LIBRES

- ÉVACUER LE FUMIER, NETTOYER ET DÉSINFECTER TOUT LE POULAILLER EN RESPECTANT LE TEMPS DE SÉCHAGE (EAU CHAUDE, NETTOYEUR À HAUTE PRESSION !)
- NETTOYER LES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS
- NETTOYER LE SAS D'HYGIÈNE
- EFFECTUER LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES (FISSURES...)
- LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS/ MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LES RONGEURS NUISIBLES
- SENSIBILISER ET FORMER TOUTES LES PERSONNES S'OCCUPANT DES ANIMAUX

### APRÈS UN PASSAGE INHABITUEL DE PERSONNES OU UN TRAFIC EXTRAORDINAIRE D'ANIMAUX OU DE MARCHANDISES

- NETTOYER ET DÉSINFECTER LE SAS D'HYGIÈNE
- NETTOYER LES APPAREILS ET MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS

### Contact

Service vétérinaire du canton de Berne  
Münsterplatz 3a  
Case postale  
3000 Berne 8  
Tél: 031 633 52 70  
Fax: 031 633 52 65  
[info.ved@vol.be.ch](mailto:info.ved@vol.be.ch)